

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept mars deux mil dix sept

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS.

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

À la Mairie, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 27 mars 2017 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

PRESENTS : M. THIEN, M. BRAYER, Mme Edith LAFORET, M. GIRIN, Mme Colette LAFORET, M. MONNET, Mme BERTRAND, M. GRODZKI, Mme VIVIER, M. DEVILLE, Mme PARIOT, M. KALFON, M. SENECAILLE, M. JOMAIN, Mme JONCHY, Mme RIVET, Mme MICHON, Mme SAVETIER, Mme BONIN RUET, M. WADBLED, Mme GIRAUD, M. DE SIGOYER, M. GIRARDOT, M. AGATHOCLEOUS.

ABSENTS EXCUSES : M. DI LUZIO (pouvoir à M. BRAYER), Mme LACHIZE (pouvoir à Mme BONIN-RUET), M. GUILLOT (pouvoir à M. AGATHOCLEOUS).

SECRETAIRE : Mme GIRAUD

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

FINANCES

Vote du budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 est présenté avec reprise des résultats 2016 et se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Recettes</u>	BP + DM 2016	BP 2017
Atténuation de charges	88 000.00 €	37 000.00 €
Produits des services, du domaine	420 000.00 €	403 020.00 €
Impôts et taxes	2 610 000.00 €	2 799 693.00 €
Dotations et participations	489 742.40 €	423 000.00 €
Autres produits de gestion	42 000.00 €	40 862.43 €
Produits exceptionnels	4 500.00 €	6 500.00 €
Opérations d'ordre	7 854.60 €	1 636.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		882 330.57 €
Total recettes de fonctionnement	3 662 097.00 €	4 594 042.00 €

Observations sur les recettes de fonctionnement (pour les principales) :

- **Atténuation de charges** : Remboursement du personnel absent.
- **Autres produits de gestion** : revenus des immeubles, produits divers, régies, refacturation CAVBS
- **Impôts et taxes** : contributions directes et taxe sur la publicité.
- **Dotations et participations** : Dotation forfaitaire, droits de mutation et prestations CAF

Dépenses	BP + DM 2016	BP 2017
Charges à caractère général	1 000 803.06 €	1 143 286.54 €
Charges de personnel	1 827 200.00 €	1 866 700.00 €
Atténuations de produits	24 500.00 €	50 000.00 €
Autres charges de gestion courante	1 117 399.00 €	987 757.00 €
Charges Financières	28 463.39 €	24 712.15 €
Charges exceptionnelles	26 000.00 €	10 500.74 €
Dépenses imprévues		330 000.00 €
Dotations aux amortissements	210 000.00 €	181 085.57 €
Total dépenses de fonctionnement	4 234 365.45 €	4 594 042.00 €

Observations sur les dépenses de fonctionnement (pour les principales) :

- **Charges à caractère général** : Ce chapitre intègre l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement général de la Commune : fluide, électricité (hausse des tarifs et consommation plus importante), eau, gaz, fournitures administratives, fournitures de voirie, fournitures scolaires, contrats de prestations de services (la sous-traitance de l'entretien des espaces verts sera plus importante en 2017, un contrat de maintenance des TNI a été conclu), entretien de terrains et bâtiments, entretien matériel roulant, assurances.
- **Frais de personnel** : Les charges de personnel vont augmenter d'environ 2.2 % notamment à cause des revalorisations légales et des évolutions de carrières.
- **Autres charges de gestion** : Ce chapitre intègre :
 - la subvention versée au C.C.A.S. : 16 000 € pour 2017 (25 000 € en 2016)
 - les frais liés au service incendie qui passe de 73 706 € à 75 058 €
 - les subventions de fonctionnement aux associations
 - les cotisations aux organismes de regroupement dont provision pour risques imprévus (remboursement AC protection incendie)
 - les charges dues au SYDER de 295 620.16 € (en 2016 : 425 790.72 €)
 - participations diverses
- **Atténuation de produits** : Ce chapitre intègre le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales. (Pas de prélèvement SRU)
- **Charges exceptionnelles** : régularisations sur exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- L'excédent d'investissement reporté est de	1 191 316.40 €
- Le déficit d'investissement 2016 est de	
	- 538 586.45 €
- Le fonds de compensation de la TVA est estimé à	149 999.48 €
- La dotation aux amortissements (inscrite en dépenses de fonctionnement)	181 086.57 €
- Fonds de concours de la CAVBS	104 000.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté	304 000.00 €
Total recettes d'investissement	1 391 815.00 €

Dépenses

- Remboursement des emprunts	102 479.74 €
- Opérations d'ordre	1 636.00 €
- Restes à réaliser 2016	178 131.88 €
- Nouvelles dépenses d'investissement 2017 (Voir détail ci dessous)	1 109 567.38 €
Total dépenses d'investissement	1 391 815.00 €

Détail des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre 2016

Les restes à réaliser ont fait l'objet d'un engagement au 1^{er} janvier 2017 afin de poursuivre l'activité

-		Opéra
-	tion 61 : Travaux de voirie 2016	107 957.14 €
-	tion 62 : Bâtiments divers 2016	18 765.29 €
-	tion 63 - Services techniques 2016	50 498.42 €
-	Opération 66 : Ecole maternelle 2016	911.03 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES REPRIS EN INVESTISSEMENT	178 131.88 €

Détail des opérations nouvelles d'investissement

- Opération 67 : Développement durable	179 000.00 €
* Acquisition de matériel de désherbage	
* Chaudières divers bâtiments	
- Opération 68 : Voirie 2017	340 000.00 €
* Réfection	
* Signalisation	
- Opération 69 : Espaces verts 2017	100 000.00 €
* Aménagement espaces verts école et boucle du vieux Cep	
* Plateforme de stockage voirie	
* Parcours sportif	
* Mobilier urbain	
- Opération 70 : Requalification rue J.B. Martini	220 000.00 €
- Opération 71 : Bâtiments divers 2017	270 567.38 €
* Classe mobile	
* Travaux divers écoles	
* Travaux divers bâtiments	
* Matériel divers bâtiments	
* Mise aux normes accessibilité	
* Mise aux normes électricité	

TOTAL DES NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 109 567.38 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a adopté à la majorité (24 voix pour et 3 voix contre) le budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Michel THIEN

Maire,

Vice-Président du Conseil Départemental,



ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE DU

07 AVR. 2017